

Un Québec qui n'a pas les moyens de se priver de ses talents

Pour une reprise économique axée sur la qualité et la diversité de notre main-d'œuvre, ayons l'audace de notre savoir-faire !

Avis déposé par
**la Coalition des organismes communautaires
pour le développement de la main-d'œuvre - COCDMO**

Au ministre des finances du Québec,
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2011-2012

Février 2011



La Coalition en bref

La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre - COCDMO a pour principale mission de veiller à la défense et à la promotion des droits des personnes éloignées ou exclues du marché du travail. Née, il y a vingt ans, d'un désir de réunir au sein d'une même organisation différents réseaux et regroupements communautaires préoccupés par le développement de la main-d'œuvre, la Coalition regroupe aujourd'hui plus d'une dizaine de réseaux nationaux qui, à eux seuls, rejoignent près d'un millier d'organisations réparties sur le territoire québécois. La Coalition est membre de la *Commission des partenaires du marché du travail*, où trois (3) sièges sont attribués au milieu communautaire.

Unis autour de l'importance de «Développer sans exclure» et des principes du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes, les membres de la COCDMO œuvrent dans l'un ou l'autre des champs liés à l'accès au marché du travail, à savoir l'insertion et le maintien en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits. La Coalition regroupe ainsi, via ses membres, des organismes œuvrant au développement de l'employabilité, à l'insertion et au maintien en emploi de personnes éloignées ou exclues du marché du travail, des entreprises d'insertion professionnelle, des organismes de formation ou d'alphabétisation, ainsi que des corporations de développement économique et communautaire.

Ces organisations travaillent quotidiennement à accompagner vers l'emploi des clientèles trop souvent laissées en marge du développement économique et social. Pour plusieurs, celles-ci sont ancrées dans leur milieu depuis plus de vingt-cinq (25) ans et ont constitué, au fil des années, des acteurs majeurs au chapitre du développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment au niveau de l'accroissement d'une expertise précieuse et spécifique d'intervention auprès des clientèles plus démunies.

Il importe de rappeler ici que pour ces clientèles, l'emploi est un vecteur majeur de changement, d'amélioration des conditions de vie, voire de croissance économique et personnelle. **Pour le Québec, l'intégration en emploi de ces personnes est gage de valeurs sociales et économiques assurées.**

Consultations prébudgétaires 2011-2012

Cette année, les consultations prébudgétaires du ministre Claude Bachand situent la création de richesse au centre de ses thématiques. La place occupée par l'emploi et le portrait qui en est fait est choc, certes, mais réaliste. Dans un Québec vieillissant, où les jeunes et les personnes immigrantes ne suffiront pas à combler des bassins de main-d'œuvre spécifiques, **c'est dans le potentiel des personnes que le gouvernement trouvera sa richesse ainsi que les solutions et réponses ultimes aux enjeux de l'heure.**

Dans ce contexte, les personnes actuellement sous-représentées sur le marché du travail devront absolument être pleinement mises à contribution afin de combler les besoins criants des entreprises du Québec en matière de main-d'œuvre qualifiée.

En ce sens, nous sommes fortement préoccupés par les compressions budgétaires annoncées dans le document de consultation en vue de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, qui laissent présager un impact dramatique sur des personnes qui partent peut-être de plus loin, mais qui ont tellement à offrir pourvu qu'on leur en laisse l'opportunité et qu'on leur prodigue un accompagnement adéquat.

Face aux enjeux économiques actuels et à la rareté croissante et persistante de main-d'œuvre anticipée, le Québec n'a surtout pas les moyens de se priver de ses talents.

À cet effet, ce mémoire met plus particulièrement l'accent sur la situation actuelle des clientèles éloignées du marché du travail, sur l'importance du soutien des organisations qui les desservent et sur des propositions concrètes de solutions visant à permettre le maintien à l'accès aux services publics d'emploi pour ces personnes.

D'autres organisations ont, avant nous, exprimé leurs positions quant à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, l'économie sociale et les services sociaux et de santé. Bien que nous partagions plusieurs de leurs préoccupations, nous nous intéresserons spécifiquement ici aux enjeux liés à l'emploi et au développement des compétences de la main-d'œuvre.

Des investissements - et non des dépenses - pour toutes les personnes désireuses d'intégrer le marché du travail : un choix gagnant!

Comme le souligne avec justesse le ministre Bachand dans son discours de lancement des consultations, le Québec sort de la crise économique moins éprouvé que l'ensemble de ses partenaires économiques et ce, dû à des choix adéquats et intelligents de l'État. Les efforts consentis par le gouvernement en matière d'emploi et de développement des compétences de la main-d'œuvre font en grande majorité partie de ces choix. En 2009, l'annonce du *Pacte pour l'emploi Plus* a permis de protéger des emplois en agissant en amont, de mieux former la main-d'œuvre en emploi et celle souhaitant intégrer le marché du travail et d'appuyer les personnes et les entreprises susceptibles d'être touchées par le ralentissement économique.

Partenaires à part entière du marché du travail, les organismes oeuvrant en employabilité qui, par leurs interventions spécifiques, facilitent l'accès au marché du travail et le maintien en emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ont redoublé d'efforts, et ce, de concert avec Emploi-Québec, pour contribuer à faire croître le bassin de main-d'œuvre. Avec un taux de placement en emploi contribuant à près de

cinquante (50) % de l'atteinte des cibles d'Emploi-Québec, les organismes œuvrant en employabilité complètent de façon significative les services de l'État. **Emploi-Québec et ses organismes partenaires sont toujours au rendez-vous et continueront de l'être pour faire croître les bassins de main-d'œuvre et contribuer à la richesse de l'État, pourvu qu'on leur en donne les moyens.**

Dans ce contexte, la fin du *Pacte pour l'emploi Plus* au 31 mars 2011 fait craindre une réduction importante des investissements consentis en matière d'insertion et de maintien en emploi des clientèles plus éloignées du marché du travail. Déjà, sur le terrain, la négociation du renouvellement des ententes de service 2011-2012 laisse présager une réduction importante du nombre de places financées par Emploi-Québec, notamment en ce qui a trait aux mesures *Services d'aide à l'emploi - SAE*, *Projets de préparation à l'emploi - PPE* et *Mesures de formation de la main-d'œuvre - MFOR* et ce, faute de fonds disponibles.

Il importe de bien comprendre ici que dû au mode de financement de nos organisations par entente de service, une restriction budgétaire entraîne presque systématiquement une coupure de service à la clientèle, donc beaucoup moins de personnes desservies pour leur intégration en emploi. Dans le contexte démographique actuel, où toutes les personnes en âge de travailler devront être mises à contribution pour répondre adéquatement aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, le Québec n'a malheureusement pas les moyens de se priver de l'apport de l'ensemble de ses compétences.

À ce jour, choisir d'investir dans les mesures de formation et d'insertion en emploi de toutes les personnes pouvant s'insérer sur le marché de l'emploi a été payant pour le gouvernement. Prenant part activement au marché du travail, les organismes communautaires œuvrant au développement de la main-d'œuvre, de concert avec Emploi-Québec, ont soutenu et mis en œuvre avec énergie et rigueur d'innombrables initiatives en matière d'emploi. **Au regard des résultats obtenus, il est essentiel que le gouvernement maintienne, voire bonifie, le financement d'Emploi-Québec et par le fait même, des organisations œuvrant au développement de la main-d'œuvre des clientèles éloignées du marché de l'emploi et qu'il développe des stratégies en vue d'assurer la pérennité des services offerts.**

Une démographie en changement qui commande des efforts soutenus de tous les acteurs les marchés du travail : des fonds publics conséquents.

Face au portrait de l'état des changements démographiques tracé dans le document de consultation, les acteurs du marché du travail sont tous fortement interpellés par l'impact des transformations sociales du marché de l'emploi. À cet effet, les partenaires du marché du travail, dont notamment les représentants du milieu communautaire, rencontraient le 3 février dernier la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

madame Julie Boulet. Le 7 février dernier, la *Commission des partenaires du marché du travail* et le *Conseil des partenaires économiques* répondaient aussi à l'invitation de monsieur Jean Charest, afin de faire le point sur la situation actuelle, les perspectives et les défis qui se présentent aux acteurs du marché du travail. Ces échanges s'inscrivaient également dans les suites de la *Rencontre économique 2010* tenue à Lévis.

Parmi ces principaux défis, tous et toutes ont convenu unanimement que celui lié à la rareté de main-d'œuvre commande des efforts particuliers. En effet, en raison de l'amélioration continue des conditions du marché de l'emploi et du ralentissement démographique combiné au vieillissement de la population, la main-d'œuvre disponible se fera de plus en plus rare et les entreprises connaîtront des difficultés importantes de recrutement. De fait, la main-d'œuvre deviendra la priorité pour les entreprises, qui seront donc plus enclines à former directement leur main-d'œuvre et à embaucher des clientèles jusque-là sous-représentées sur le marché du travail.

Ainsi, tous les acteurs devront s'adapter à cette mutation du marché du travail : les employeurs, les travailleurs et travailleuses, les organismes et l'État. D'une part, les travailleurs et travailleuses auront les défis constants de la mise à jour régulière de leurs compétences. D'autre part, les entreprises devront ajuster leurs conditions de travail, investir en machinerie et équipement ainsi que dans la formation de leur main-d'œuvre. De leur côté, les organismes partenaires d'Emploi-Québec auront le défi de soutenir les personnes dans le développement de leurs habiletés et de leurs compétences, dans leur intégration et leur maintien en emploi et ce, en tenant compte des besoins en constante évolution du marché du travail. Finalement, l'État se devra, de son côté, de favoriser et ce, de façon optimale, par ses services de formation et d'emploi, la participation au marché du travail du plus grand nombre possible de québécoises et de québécois, dont ceux et celles qui sont plus éloignés du marché du travail.

Dans ce contexte, l'État devra également soutenir les entreprises dans leurs efforts d'adaptation à ces changements, **d'où l'importance de ne pas fragiliser le financement des organismes qui les supportent.**

Les transformations majeures qui attendent l'ensemble des acteurs du marché du travail ne pourront être assumées sans des fonds publics à la hauteur des défis de taille qui les attendent.

À cet effet, bien que les efforts communs des partenaires du marché du travail, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - MESS et de son agence en matière de services d'emploi - Emploi-Québec soient l'un des principaux facteurs de la bonne figure du Québec en termes de sortie de crise économique, les fonds publics de cette instance étatique sont depuis plusieurs années en dessous des besoins. De fait, le *Fonds de développement du marché du travail - FDMT*, affecté essentiellement au fonctionnement d'Emploi-Québec pour le financement des mesures offertes dans les

domaines de formation de la main-d'œuvre et de la prestation des services publics d'emploi, n'a pas été indexé depuis sa création, il y a plus de dix (10) ans.

À cela s'ajoute la venue à échéance du *Pacte pour l'emploi Plus* au 31 mars prochain qui annonce un manque à gagner approximatif de cent-cinquante (150) millions de dollars, dont sept (7) millions provenant auparavant du gouvernement fédéral (justifié, semble-t-il, par la bonne performance du Québec ...) dans les services publics d'emploi et ce, avant même de rencontrer l'effort budgétaire gouvernemental demandé par le Conseil du Trésor en vue de l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Notre main-d'œuvre expérimentée : une expertise essentielle dont nous n'avons surtout pas les moyens de nous priver.

Ainsi, les compressions annoncées, cumulées à la politique gouvernementale prescrivant le remplacement pour seulement un (1) départ d'une personne à la retraite sur deux (2) entraîneront des pressions énormes sur le fonctionnement d'Emploi-Québec, sans compter la perte d'une expertise précieuse et combien requise pour faire face à l'ampleur des enjeux de l'heure. N'est-ce pas là une forte contradiction avec le discours politique actuel qui prône l'importance de retenir l'expertise des travailleurs et travailleuses expérimentés et qui cherche des solutions en ce sens via, notamment, la création de la *Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus- CNPMT*, personnes que l'on qualifie de « valeur ajoutée sur le marché du travail » ?

Dans les dernières années, et ce, malgré des restrictions budgétaires essouffant dramatiquement ses ressources, le gouvernement du Québec a pu compter, de manière indéfectible, sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - MESS et sur son agence Emploi-Québec, qui se sont avérés exceptionnellement productifs et performants en matière d'emploi et ce, grâce à la grande expertise de son personnel et du réseau des partenaires sur lequel il a su s'appuyer.

À l'aube de l'annonce d'un nouveau budget et dans l'instabilité économique toujours présente dans le Québec d'aujourd'hui (toujours tributaire, notamment, de l'évolution de l'économie américaine), ce ministère se verra d'autant plus mis à contribution et devrait absolument pouvoir compter sur un financement conséquent. **En ce sens et compte tenu des précédentes considérations, il est primordial que le gouvernement du Québec supporte adéquatement les services publics d'emploi québécois et négocie, auprès du gouvernement fédéral, des ententes qui assureront la relève de demain.**

Les compétences de la main-d'œuvre : la clé de la hausse de la productivité du Québec

Dans le document de consultation prébudgétaire, le ministre Bachand place les compétences des travailleurs et des travailleuses au cœur de la productivité du Québec. Il est vrai que par le passé, le gouvernement a consacré beaucoup d'efforts afin d'améliorer la performance du Québec en matière de persévérance scolaire et de

formation de la main-d'œuvre. Plusieurs politiques publiques ont ainsi contribué au développement des compétences de la main-d'œuvre, notamment via le *Cadre de développement et de reconnaissance de la main-d'œuvre* et la *Politique d'intervention sectorielle*.

Toutefois, le Québec accuse toujours un retard important sur les autres provinces en matière de formation liée à l'emploi. Qui plus est aujourd'hui, force est de constater que le tiers de la main-d'œuvre active ne maîtrise pas suffisamment les compétences de base pour faire face aux exigences de la nouvelle économie du savoir. D'autre part, rappelons que le taux dramatique de décrochage scolaire du Québec est loin d'être enviable et nous interpelle de façon criante. En situation de rareté main-d'œuvre, l'enjeu de la participation au marché du travail prendra un visage davantage qualitatif. De fait, il devient primordial que les personnes actives soient employées le plus possible et ce, au mieux de leurs capacités.

Tout comme monsieur Bachand l'a réitéré à maintes reprises : **le gouvernement doit faire des choix**. Si la tendance actuelle se maintient dans les choix à faire, le MESS et son agence Emploi-Québec se verront de nouveau confrontés à faire les leurs, en appliquant obligatoirement d'importantes coupes budgétaires qui réduiront de façon inquiétante les services publics d'aide à la formation et à l'emploi.

La capacité des organismes communautaires œuvrant au développement de la main-d'œuvre de rejoindre et d'accompagner les personnes sans emploi en subira incontestablement les effets, sans compter les impacts venant accroître le fossé entre l'adéquation entre l'éducation, la formation et les besoins du marché du travail, enjeu pourtant largement explicité lors de la *Rencontre économique 2010* et retenu comme prioritaire par le premier ministre lui-même.

Nous partageons aussi la conviction que le gouvernement du Québec doit certes faire des choix : par contre, ceux-ci se doivent absolument d'être éclairés et de se concrétiser en investissements pour l'avenir.

Miser sur l'emploi pour sortir de la pauvreté

Enfin, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre partage pleinement les préoccupations exprimées dans le document de consultation quant à l'amélioration des conditions de vie des personnes à faible revenu et de la favorisation de leur autonomie. La Coalition reconnaît également les efforts consentis par le gouvernement depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en vue de faire progressivement du Québec, une des nations comptant le moins de personnes pauvres.

Ouvrant au quotidien auprès de clientèles démunies, les membres de la Coalition sont persuadés que l'emploi constitue toujours un, sinon le vecteur le plus puissant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par contre, les préoccupations liées à l'emploi ne peuvent être désincarnées d'autres considérations essentielles. Dans cet esprit, la sortie de la pauvreté et de l'exclusion sociale doit donc être analysée en termes de continuité de parcours, allant de l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus pauvres et les plus démunies, via des mesures favorisant une démarche vers l'emploi qui soit adaptée à chacun et chacune, et se poursuivant par l'insertion, le maintien et la progression en emploi.

De plus, tel que le dénote le document de consultation, plusieurs groupes constitués notamment de personnes âgées de 45 ans et plus, d'immigrants récents et de personnes handicapées demeurent toujours à risque élevé d'exclusion. Les jeunes, les femmes et les personnes judiciairisées éprouvant des difficultés d'insertion en emploi viennent de plus s'ajouter à cette population à risque. Ces personnes, qui par leur statut sont plus éloignées du marché du travail, constituent la majorité de la clientèle de nos organisations. **Investir dans des mesures visant à aider et soutenir le développement de ces personnes et de leur vie active constitue un choix qui nous rend tous plus riches.**

Pour les organismes œuvrant en employabilité, cet investissement se traduit concrètement par l'accompagnement individualisé de leur clientèle vers une insertion en emploi ou l'acquisition d'une première formation. Spécifiquement adapté aux besoins de chaque personne, l'accompagnement consiste à apporter de l'assistance et du soutien aux participants tout au long de l'intervention ainsi que lors de la recherche d'emploi et de l'intégration en milieu de travail. Ce mode d'intervention permet d'accueillir et d'écouter la personne à partir de son expérience et de ses aspirations, de favoriser la restauration de l'estime de soi et d'acquérir les capacités de se mobiliser dans un processus d'insertion vers l'emploi. Sans cette approche adaptée, plusieurs clientèles plus démunies n'atteindraient jamais le marché du travail.

Tel que mentionné ci-haut, des mesures telles *Services d'aide à l'emploi - SAE*, *Projets de préparation à l'emploi - PPE* et *Mesures de formation de la main-d'œuvre - MFOR* sont menacées de coupures, faute de fonds disponibles chez Emploi-Québec. **Ces mesures soutiennent principalement des interventions s'appuyant sur les principes d'accompagnement comme outils de lutte à la pauvreté. Leur financement adéquat doit absolument être assuré.**

Finalement, la question des « personnes sans chèque » (personne immigrante parrainée ou arrivée en terre québécoise depuis moins de trois (3) mois, femme longtemps restée à l'extérieur du marché du travail pour des raisons familiales, jeune âgé de moins de dix-huit (18) ans, etc.) reste des plus préoccupantes pour nos organisations et ce, particulièrement dans la situation actuelle où Emploi-Québec, via ses enveloppes régionales, se doit de prioriser, pour des stricts impératifs d'économie, la sortie des clientèles de l'aide sociale. Pour les personnes sans revenu, la demande d'aide est

d'ores et déjà un très grand indicateur de détresse économique. Dans certaines régions, les mesures n'étant parfois plus accessibles, ces personnes sont réduites à leur situation de pauvreté et le gouvernement ne leur offre aucun filet social pour intégrer le marché de l'emploi.

Instaurer des mesures pour les personnes sans aide de prestation de revenu devient donc également primordial dans un Québec qui a fait le choix de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui n'a surtout pas les moyens de se passer d'aucun de ses talents s'il veut être au rendez-vous, au bon endroit et au bon moment, en réponse aux défis qui se présentent à lui.

D'ici 2019, 1,4 million de postes, dont trois-cent soixante cinq mille (365,000) attribuables à la création d'emplois et un (1) million attribuables aux départs à la retraite seront à combler. Ainsi, la croissance économique du Québec repose sur trois (3) facteurs essentiels, à savoir le bassin de travailleurs et travailleuses potentiels, le taux d'emploi de ces personnes et la productivité. Le défi du Québec consiste donc à augmenter la participation au marché du travail, notamment en intégrant le plus grand nombre de personnes en âge de travailler et en maintenant en emploi celles qui y sont déjà.

Dans ce contexte, le budget 2011-2012 du gouvernement du Québec doit à tout prix soutenir une richesse à développer pour le Québec de demain.

Préparé par Mylène Leduc, directrice
pour le Conseil d'administration

Montréal, le 18 février 2011

Nos coordonnées

55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 303
Montréal (Québec) H2T 2S6
Téléphone : 514-948-0505
Télécopieur : 514-948-0044
www.cocdmo.qc.ca



Liste des membres nationaux de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

- Association des centres de recherche d'emploi du Québec (ACREQ)
- Chantier de l'économie sociale
- Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
- Regroupement des corporations de développement économique communautaire (CDEC)
- Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH)
- Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)
- Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)